
Katherine Rochette, Raymonde Gomis, Véronique Laporte-Michel,
Fabienne Germeil, Bianca Nugent, Nathalie d'Escrivan, Isabelle
Médeiros, Mario Urdaneta,

Simon Séguin, Jean-Philippe Viau, Catherine Chayer

Marie-Ève Collin

Anne-Lyse Levert, Nathalie Provost, Philomène Addy-Laird,
Nathalie Boivin

Isabelle Girard

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 6^{ème} rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2022-2023
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue virtuellement le 4 avril 2023,

Après constatation du quorum, madame Fabienne Germeil, présidente du CCSÉHDAA, ouvre la séance

ces territoires ont la priorité dans les deux CSS. Parce que cela créait une injustice pour les enfants habitant dans les zones grises, on est venus noter, en 2017-2018, que l'élève était réputé appartenir au CSS où il s'était inscrit pour la première fois dans son parcours scolaire et qu'il aurait priorité dans les écoles de ce CSS. Cela avait pour objectif d'éviter que des enfants aient priorité partout. Elle ajoute que des gens avaient décidé de s'inscrire sans fréquenter de façon à conserver cette priorité d'aller partout. C'est la raison pour laquelle on a précisé que ce n'était pas une inscription mais plutôt une fréquentation. L'idée derrière tout cela étant de donner une priorité aux élèves du CSSMB et non de la zone grise.

Un délégué mentionne qu'il lui semble qu'il y a un CA

Un délégué suggère que la procédure de vote en lien avec les propositions de recommandations
soumises lors de consultations soient

aux fins d'application de l'article 96.25, l'article 183 de la Loi sur l'instruction publique édicte que le Centre de services scolaire doit instituer, sous la direction du directeur

**Centre
de services scolaire
Marquerte-Bourgeois**

Québec 



**Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeois**

Québec 

7.4. Concours du CCSÉHDAA	s'il ne reste qu'une année à faire à son enfant. Le mandat se poursuit jusqu'à son terme. Madame Gomis évoque le congrès annuel de l'Institut TA. Elle souligne avoir aimé le fait que des docteurs du monde entier soient présents.
7.4.1. Cocktail – Résolution	Madame Isabelle Girard indique que les membres du sous-comité se sont rencontrés. Quatre projets ont été reçus à ce jour. Elle souligne qu'il reste une semaine avant la date limite pour leur remise. Les membres du sous-comité sont d'avis qu'il est essentiel que le cocktail soit tenu en présentiel. Ils aimeraient, étant donné que peu de projets ont été reçus, que ceux-ci soient présentés. Madame Girard ajoute que les membres du sous-comité qu'elle chapeaute se sont également demandé s'il serait possible d'inviter tout le monde et non d'aller remettre les prix dans les écoles. Elle mentionne que cela pourrait peut-être mousser l'évènement. Elle ajoute que le tout pourrait ensuite être déposé sur Clic et sur les réseaux sociaux. Les membres du sous-comité proposent aussi d'inviter, si possible, les familles de ceux ayant participé aux projets. Madame la présidente rappelle que le cocktail se tiendra le 2 mai prochain. Madame Girard mentionne qu'elle contactera madame Levert et qu'elle communiquera ensuite tous les détails en lien avec l'évènement.
7.5. Retour sur le congrès de l'Institut TA (22 au 24 mars 2023)	Madame Katherie Rochette a déposé un dossier, sur la page Teams du CCSÉHDAA, réunissant toutes les présentations ayant été effectuées lors du congrès annuel de l'Institut TA. Madame Gomis suggère vivement aux membres du CCSÉHDAA d'aller consulter les documents ayant été déposés par madame Rochette. Elle soutient avoir adoré ce congrès fréquenté par des experts internationaux. Elle dit y avoir constaté une harmonisation des façons de faire. Madame Rochette qu'un document évoque un référentiel pour l'autisme de 105 pages ayant été élaboré dans la région de Québec. Elle soutient qu'il s'agit d'une perle. Il est intitulé «

**Centre
de services scolaire
Marquerte-Bourgeois**

Québec 



**Centre
de services scolaire
Marquise-Bourgeois**

Québec 